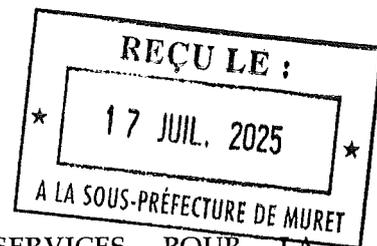


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2025



DOSSIER N° 2025-42 : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DU FOUSSERET

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le premier juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 16
PRESENTS : 11	MM. LAGARRIGUE Pierre - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FRONTEAU Joris - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile	
ABSENTS EXCUSES : 08	M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE P. M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L. M. BOST Romain M. BOULINEAU Christophe M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à LAFARGUE C. M. GALIAY Jean-Sébastien ayant donné procuration à M. BOULINEAU C. Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. BENAZET N. M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à Mme PERONNET O.	

SECRETAIRE DE SEANCE : Odile PERONNET

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat conclu par la Commune du Fousseret avec la société API pour assurer confection et fourniture des repas de la cantine scolaire aux écoles maternelle Stéphanie LEDOUX et élémentaire Elsa TRIOLET, sans oublier l'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles / ALAE de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, arrive à terme le 30 août 2025. Nécessité était donc d'engager sans plus tarder un nouveau marché sur ce service.

Pour ce faire, la Mairie a lancé un avis d'appel public à concurrence au printemps 2025 sur la base d'un Document de Consultation des Entreprises / DCE élaboré avec l'appui juridique de Haute-Garonne Ingénierie / HGI. Seule une entreprise s'est positionnée, en l'occurrence la même société API. L'analyse de cette offre unique au montant global de 180 194.16 € HT, a révélé que le cahier des charges conçu et imposé par la Commune est globalement respecté, ce qui la rend à la fois recevable et satisfaisante.

M. Le Maire informe l'Assemblée de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres / CAO, et propose dès lors de retenir la candidature de la société API pour l'exécution dès le 1^{er} septembre 2025 de la tranche ferme de 2 ans, à l'issue desquels la Commune se réserve le droit d'activer la tranche optionnelle d'1 an, ou de relancer le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- ARTICLE 1 :** De prendre acte de la candidature unique au marché public de services pour la restauration scolaire de la Commune du Fousseret, à savoir la société API pour un montant global HT de 180 194.16€ ;
- ARTICLE 2 :** D'autoriser le Maire à conclure ledit marché public avec la société API sur la base de cette offre, validée par la Commission d'Appel d'Offres / CAO après analyse au regard du cahier des charges municipal ;
- ARTICLE 3 :** De donner compétence au Maire pour les actes d'exécution de ce marché ;
- ARTICLE 4 :** De réaliser ce marché pour le montant estimatif de 180 194.16 € HT incluant la tranche ferme de 2 ans ainsi que la tranche optionnelle d'1 an ;
- ARTICLE 5 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 9 juillet 2025

Le Maire,
Pierre LAGARRIGUE

